

ILS SONT Incroyables mais verts !

PRODUCTION D'ARTICLES TEXTILES



PETIT BATEAU

Troyes (10), Grand Est

-  Créée en 1893
-  523 ETP sur le site Murard de Troyes
-  Industrie textile
-  1 site en région Grand Est
-  CA : 271 millions €



© Petit Bateau

DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

Le dispositif

Dans le cadre du plan France Relance, deux appels à projets opérés par l'ADEME concernent la décarbonation de l'industrie qui a pour objectif d'accompagner les entreprises industrielles dans l'investissement d'équipements et de procédés moins émetteurs en CO₂ :

- **DECARB IND** cible l'amélioration de l'efficacité énergétique, la transformation des procédés sous toutes ses formes (par exemple l'électrification des procédés ou les intrants matière alternatifs) ;
- **BCIAT - Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire** cible le passage des énergies fossiles au renouvelable grâce à la biomasse.

Les enjeux

La SAS Petit Bateau est un acteur emblématique de l'industrie textile française. Elle fait partie du Groupe Rocher qui, en 2019, est devenu une entreprise à mission visant à s'engager en faveur de la préservation de l'environnement, notamment vis-à-vis des ressources et de la biodiversité.

Le site de Petit Bateau localisé Rue du Lieutenant Pierre Murard à Troyes décline ainsi le nouveau mot d'ordre de son mode de fabrication « *Ne fabriquer que le nécessaire et au bon moment* ».

C'est dans le même esprit que les dirigeants ont engagé un programme d'actions pour moderniser son process et diminuer son empreinte environnementale, et ce à toutes les étapes de la chaîne de production :

- le tricotage ;
- la teinture et l'ennoblissement ;
- la coupe et la confection ;
- la sérigraphie.

Pour accélérer cette démarche, Petit Bateau a sollicité le fonds opéré par l'ADEME pour décarboner l'industrie.

Cet appui financier concerne des investissements réalisés sur l'atelier de teinture et d'ennoblissement. Il s'agit d'un élément clé du process, où s'effectuent le lavage, le blanchiment, la teinture, le séchage puis le conditionnement de la matière, autant de tâches qui consomment beaucoup d'énergie (gaz) et d'eau.

L'enjeu est très important car cet atelier représente à lui seul 61% de l'énergie primaire et 85% des émissions de CO₂ du process.

ILS SONT Incroyables mais verts !

Le projet

Le parc machine actuel sera modernisé. Les équipements seront moins énergivores et moins consommateurs d'eau.

En complément, la chaleur des effluents des machines de teinture sera captée et récupérée via un système d'échangeur eau/eau.

Ce dispositif permettra de préchauffer l'eau nécessaire à la teinture (à 40 °C ou 60° C selon le process). Les gains sont estimés à plus de 3 300 MWh d'énergie primaire par rapport à la situation initiale.

Enfin, les séchoirs seront également équipés de systèmes de récupération de la chaleur pour préchauffer l'air qu'ils utilisent ainsi que l'eau du process.



Les dates

Lancement du projet : **2020**

Réalisation du projet : **2021-2024**



Le coût

Budget global : **3 526 367 €**



Le financement

Aide de l'ADEME : 26% du budget global soit **917 012 €**



Les objectifs

- **10%** d'économies d'énergie
- **10 à 12%** d'économies d'eau
- **22%** de réduction des émissions de CO₂
- **631 tonnes** de CO₂ évitées par an

Jean-Marc Guillemet

Directeur des opérations

« La décarbonation de l'atelier teinture et ennoblissement s'inscrit dans une logique de modernisation de l'outil industriel. Cela nous permet de renforcer notre compétitivité, de répondre aux aspirations de nos clients et d'être en ligne avec la raison d'être du groupe ».

